

Conseil général de Vufflens-le-Château

Séance du lundi 26 juin 2023

Procès-verbal 02/2023

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023
2. Assermentation
3. Nominations réglementaires
 - a. Du président
 - b. Du vice-président
 - c. De deux scrutateurs
 - d. De deux scrutateurs suppléants
 - e. De la commission des finances et de gestion
4. Communications du bureau du Conseil général
5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis n° 02/06/23 – Comptes communaux 2022
8. Préavis 03/06/23 – rapport de gestion de la Municipalité 2022
9. Divers et propositions individuelles

. * . * . * . * . *

A la grande salle, à 20h15, le Président, M. Philippe Stalder, ouvre la séance du Conseil général du lundi 26 juin 2023.

Le secrétaire, Aurèle Etchegaray, procède à l'appel : sur les 73 membres que compte le Conseil général, 47 sont présents (64%), 22 sont excusés (30%) et 5 sont absents (6%). Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 avril 2023

Celui-ci est approuvé à l'unanimité et avec remerciements à son auteur.

2. Assermentation

Aucune assermentation ce soir.

3. Nomination réglementaires

Du ou de la président(e) : M. Philippe Stalder est réélu à l'**unanimité**.

Du ou de la vice-président(e) : Mme Katia Barberis est réélue à l'**unanimité**.

De deux scrutateurs ou scrutatrices : Mrs Guy Ravet et Pierre Zbinden sont élus à l'**unanimité**.

De deux scrutateurs ou scrutatrices suppléant(e)s : Mrs Romain Noirjean et Mathieu Perey sont élus à l'**unanimité**.

De la commission des finances : Mmes Francine Dambach-Corsten, Carole Vuffray et Sarra Perrin ainsi que Mrs Alain Bataillard, Cédric Blaser, Pierre-Mael Fauchon et Dominique Kowalski sont tous élus à l'**unanimité**.

4. Communications du bureau du conseil général

Le bureau du Conseil n'a pas de communication pour l'assemblée.

5. Communications des représentants du Conseil général aux associations intercommunales

Tristan Perey a dernièrement assisté à une assemblée de l'ERM dédiée au futur projet de STEP qui prévoit notamment de végétaliser davantage et de faire usage à des panneaux solaires.

Le projet a par ailleurs fait l'objet d'une présentation publique, fin mai, au Casino de Morges.

Les différentes phases de mise à l'enquête, de permis de construire et d'autorisations sont d'ores et déjà planifiées avec un début des travaux prévisionnel au début 2025.

6. Communications de la Municipalité

M. le Syndic remercie Mme Nicole Joss, qui a assuré le rôle de secrétaire du greffe ad intérim durant le congé maternité de la titulaire et dont le mandat va prochainement prendre fin.

Yves-Alain Falcy, municipal, souhaite donner des précisions relatives aux coupes de bois suite à des questionnements lors du dernier Conseil. Vufflens-le-Château possède 8 ha de forêts (une forêt dite de protection le long de la Morges, des berges boisées le long du Blétru sous le collège et des lisières qui bordent la route cantonale, direction Bussy). L'ensemble de ces hectares est sous la responsabilité de M. Jean-Michel Duruz, garde forestier.

Actuellement, ce territoire se compose de 1 tiers de résineux pour 2 tiers de feuillus. A cause du réchauffement climatique, il est prévu d'atteindre une part de résineux équivalent à 5% du total d'ici à 2030, au profit de feuillus. Cette transition est donc amenée à occasionner des coupes supplémentaires. Si la norme est d'environ 35 stères annuels, 2022 a fait exception avec une coupe de 66 stères.

La demande était supérieure à l'offre fin 2022, ce qui a occasionné un quota d'un stère maximum par famille. 2023 fait état du contraire (34 stères commandés pour 66 stères disponibles).

M. Falcy informe également l'assemblée de la création du groupe de travail réflexif dédié à l'énergie afin d'entrevoir ce qui pourrait être mis en place pour le futur avec des prévisions pour 2030-33.

7. Préavis 02/06/23 – Comptes communaux 2022

M. Julien Bonjour, président rapporteur de la commission des finances et de gestion fait lecture du rapport de ladite commission qui recommande d'accepter ce préavis.

M. Perrin souhaite intervenir en posant deux questions à la Municipalité :

1. Pourquoi les comptes communaux font-ils état d'amortissements complémentaires ?
2. Quelle est la diminution d'impôts prévue pour 2024 ?

M. le Syndic prend la parole pour répondre à ces questions :

1. Il s'agit d'une question de technique comptable liée à la comptabilité des communes. La pratique comptable actuelle pour les communes vaudoises permet des amortissements complémentaires (cette pratique sera par ailleurs toujours admise avec le nouveau plan comptable vaudois qui va peu à peu être mis en place d'ici 2 à 3 ans). Les excellents résultats comptables de la commune de Vufflens-le-Château, en 2022, ont permis de faire des amortissements complémentaires et ainsi réduire le bénéfice comptable net. En amortissant plus vite, la commune aura moins de charges d'amortissement à prendre en considération dans les comptes annuels des prochaines années, ce qui est positif pour le futur de nos comptes communaux.
2. Monsieur le syndic tient à préciser que si la marge d'autofinancement a été très satisfaisante en 2022, celle-ci a été en moyenne de seulement CHF 136'000.-- durant les dix dernières années (années 2012 à 2021). Depuis début 2023, la commune entre dans une période d'investissements plus importants (crèche en construction), ce qui implique qu'une marge d'autofinancement plus élevée soit nécessaire ou souhaitable. En conséquence, une baisse

d'impôt sera certainement à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil général, mais celle-ci devrait être mesurée.

M. Sergio Sirolli souhaite connaître la raison pour laquelle l'impôt sur les personnes morales est négatif ? M. le Syndic précise qu'il s'agit très certainement d'une correction cantonale sur un trop perçu important lors d'une année antérieure.

L'assemblée n'ayant pas d'autre question et ne souhaitant plus s'exprimer, elle passe au vote de ce préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 02/06/23 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

1. D'approuver les comptes de l'exercice 2022 tels que présentés et qui font apparaître un excédent de produits de CHF 77'476.46
2. De porter l'excédent de produits en augmentation du compte 92900 dont le capital s'élèvera ainsi à CHF 2'650'623.78

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

8. Préavis 03/06/23 – Rapport de gestion de la Municipalité 2022

M. Julien Bonjour, président rapporteur de la commission des finances et de gestion fait lecture du rapport de ladite commission qui recommande de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

L'assemblée n'ayant pas de question et ne souhaitant pas s'exprimer, elle passe au vote de ce préavis :

Le Conseil général de Vufflens-le-Château :

- Vu le préavis n° 03/06/23 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission des finances et de gestion,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.

L'assemblée vote ces conclusions à l'unanimité.

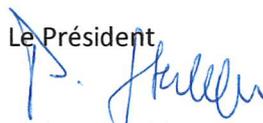
9. Divers et propositions individuelles

M. Kowalski souhaite connaître la stratégie de la Municipalité concernant les liquidités excédentaires ? M. le Syndic indique que ces liquidités supplémentaires permettront notamment de réduire l'endettement prévu afin de couvrir l'investissement dans la crèche à hauteur de CHF 400'000.--, montant qu'il ne sera pas nécessaire d'emprunter.

.*.*.*.*.*

L'assemblée ne souhaitant plus s'exprimer, il est 21h00 lorsque le président clôt l'assemblée en invitant les personnes présentes au verre de l'amitié, pour ceux qui le souhaitent.

Le Président


Philippe Stalder

Le secrétaire


Aurèle Etchegaray